



REGLEMENT



28^{ème} tournoi de Tennis de Table régional
Gymnase Georges BLERIoT
Impasse Martelin
38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Homologation N° 740/2017-R

DIMANCHE 18 février 2018

Sous la responsabilité de Cyril RIVIER (Juge Arbitre épreuves régionales (JA3))

Partie I. : L'organisation :

Article 1 :

Le juge arbitre principal sera Cyril RIVIER (JA3). Il sera assisté par Sonia HAMELIN (JA1), Pascal BORDEL (JA1), David OGIER au niveau de la table d'arbitrage et par Pierre RITLENG au niveau de la gestion de la salle.

Article 2 :

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels de la ligue Rhône Alpes Auvergne.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Les poussins, poussines ne peuvent participer à ce tournoi, épreuves seniors.

Article 3 :

La compétition sera gérée sur ordinateur, toutes les informations seront accessibles sur le site du club : <http://www.ttsrj.com>

- Règlement
- Inscription
- Joueurs inscrits
- Résultats
- Photos

La saisie sous SPID permettra la prise en compte des performances des joueurs au coefficient 0,5.

Article 4 :

Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner : buvette, sandwiches, pizzas et pâtisseries sur place.

Article 5 :

Il est interdit de fumer dans le complexe sportif, y compris les cigarettes électroniques

Article 6 :

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la FFTT
Des chaussures adaptées à la pratique du sport en salle sont obligatoires.

Article 7 :

Une attitude correcte et sportive est demandée à tous les participants.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Le TTSRJ décline également toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, toute défaillance physique ainsi que les vols, pertes dont pourraient être victimes joueurs, joueuses ou spectateurs.

En cas de détériorations, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en serait l'auteur.

Partie II. : Le tournoi :

Article 8 :

Le tournoi sera constitué des 7 tableaux suivants, chacun limité à 75 joueurs :

Tableaux	CATEGORIES			Horaire du tirage
A	Joueurs(euses)	< à 800 points	< à 8	09 h00'
B	Joueurs(euses)	< à 1000 points	< à 10	15 h15'
C	Joueurs(euses)	< à 1200 points	< à 12	12 h45'
D	Joueurs(euses)	< à 1400 points	< à 14	10 h15'
E	Joueurs(euses)	< à 1700 points	< à 17	14 h00'
F	Joueurs(euses)	< à 2000 points	< à 20	11 h30'
G	Joueurs(euses)	Toutes séries		16 h30'

Article 9 :

Le tirage au sort des poules sera effectué le dimanche 18 février 2018, au gymnase Georges Blériot, aux horaires mentionnés ci-dessus.

La clôture des dernières inscriptions sera terminée 30 mn avant le tirage au sort des poules.

Article 10 :

Seules les balles plastiques sont autorisées.

Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 11 :

Les parties se dérouleront sur 21 tables au meilleur des 5 manches de 11points.

Article 12 :

Tous les tableaux se dérouleront par poules de 3 avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe.

Article 13 :

Le joueur appelé par le JA est responsable de la feuille de partie jusqu'au retour de celle-ci à la table de marque.

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

Dès la fin de la partie, les joueurs devront se présenter à la table du juge arbitre pour rendre la feuille de résultat, *le vainqueur de la rencontre sera entouré sur la feuille de partie.*

Article 14 :

Le perdant sera éventuellement sollicité pour arbitrer la partie suivante immédiate. Aucun refus d'arbitrage ne pourra être toléré, sous peine d'exclusion définitive de la compétition.

Article 15 :

Les décisions du Juge-arbitre seront sans appel.

Partie III. : Les inscriptions et les récompenses :

Article 16 :

Les joueurs peuvent participer à 3 tableaux.

Les engagements seront reçus jusqu'au Samedi 17 février 2018 à 11 heures

Cependant conformément aux articles 7 et 8, 30 minutes avant l'horaire mentionné et dans la limite du nombre d'inscrits, après accord du juge arbitre et moyennant une **majoration d'1 € par tableau**, nous tolérerons la prise des engagements sur place.

Un joueur éliminé dans 2 tableaux peut, après accord du juge-arbitre en conformité des articles 7 et 8, s'inscrire à un tableau supplémentaire au prix de 8 euros.

Article 17 :

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 8 € pour la participation à 1 tableau. 9 € pour l'inscription sur place.
 - 15 € pour la participation à 2 tableaux. 17 € pour l'inscription sur place.
 - 21 € pour la participation à 3 tableaux. 24 € pour l'inscription sur place.
-

Article 18 :

Les inscriptions seront reçues :

- **Sur internet :** Formulaire en ligne sur le site du club : <http://www.ttsrj.com>
- **Par Mail :** inscription.tournoi@ttsrj.com
- **Par voie postale :**
 - A Mr PERALTA Manuel,
22, rue des Prairies
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
 - BORDEL Pascal
12b, impasse de la Raboudière
01360 LOYETTES
- **Par téléphone :**
 - Mr PERALTA Manuel : 09 71 22 14 82
 - Mr BORDEL Pascal : 07 50 86 45 67

Article 19 :

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.html

Article 20 :

Le montant total des récompenses est de : 2600 € maxi

* Seuls les tableaux ayant plus de 32 engagés seront primés à partir des ¼ de finales.

Les autres à partir des ½ finales

Tous les tableaux seront primés en partie en espèce et en bons d'achats

« CASTANO SPORT » aucun lot ne sera distribué. Une coupe sera remise à chaque vainqueur par tableau.

TABLEAUX	A	B	C	D	E	F	G
	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat	Espèce & Bon d'achat
VAINQUEURS	30 € + 30 €	40 € + 35 €	50 € + 40 €	60 € + 60 €	70 € + 70 €	80 € + 70 €	145 € + 55 €
FINALISTES	20 € + 20 €	30 € + 20 €	30 € + 30 €	40 € + 30 €	40 € + 40 €	50 € + 40 €	100 € + 45 €
½ FINALISTES	10 € + 10 €	10 € + 12 €	10 € + 15 €	13 € + 17 €	15 € + 20 €	20 € + 20 €	25 € + 25 €
¼ FINALISTES <small>si >32 engagés</small>	0 € + 10 €	0 € + 15 €	0 € + 15 €	0 € + 20 €	0 € + 25 €	0 € + 30 €	12 € + 23 €

Article 21 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne marche du tournoi.

Article 22 :

L'inscription au tournoi, entraîne l'acceptation du présent règlement

Les Dirigeants du club de St Romain de Jalionas, vous remercient pour votre participation.

CASTANO
sport
Tennis de Table

Un stand « CASTANO SPORT » Notre Partenaire sera installé sur place.